



Enquête sur les exigences linguistiques des entreprises, des municipalités et des arrondissements de Montréal Volet Arrondissements

Octobre 2023

Bonjour,

Votre organisation est sollicitée pour participer à l'*Enquête sur les exigences linguistiques des entreprises, des municipalités et des arrondissements de Montréal – Volet Arrondissements* que l'Institut de la statistique du Québec mène pour le compte de l'Office québécois de la langue française (OQLF). L'objectif de l'enquête est de connaître l'importance que les entreprises accordent aux connaissances et compétences linguistiques des candidats et candidates lors d'un processus d'embauche. Les informations recueillies permettront au gouvernement d'élaborer des politiques linguistiques et des programmes destinés aux entreprises québécoises ou d'adapter celles et ceux déjà existants.

Compte tenu de l'importance des résultats de l'enquête, la participation de votre organisation est **obligatoire**, et ce, conformément à la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (RLRQ, chapitre I-13.011)*.

Pour participer à l'enquête, vous devez remplir le questionnaire en ligne d'ici **deux semaines** en suivant les instructions mentionnées dans le courriel que vous avez reçu.

Si vous souhaitez en savoir plus sur cette enquête ou obtenir de l'aide, vous pouvez communiquer avec nous. Vous trouverez également d'autres renseignements sur notre site Web (statistique.quebec.ca) sous l'onglet « Enquêtes ».

Vous pouvez, en toute confiance, fournir vos renseignements : la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec vous garantit qu'ils seront gardés **confidentiels** et ne serviront qu'à des fins statistiques.

Je vous remercie de votre collaboration. Vous contribuez ainsi à la production d'informations statistiques québécoises de qualité.

Le statisticien en chef,

Simon Bergeron

* Cette loi prévoit que toute personne est tenue de répondre à une demande de renseignements à caractère obligatoire de l'Institut de la statistique du Québec et de lui transmettre ces renseignements dans le délai et selon la forme qu'il prescrit.